

Berne, le 11 décembre 2017

**Communication: Valeurs-seuils AIMP pour les années 2018/2019**

---

Les valeurs-seuils de l'Accord intercantonal sur les marchés publics du 15 mars 2001 (AIMP) restent les mêmes aussi pour les années 2018/2019. Les valeurs-seuils valables sont indiquées ci-après. La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas prise en considération pour l'estimation de la valeur du marché (art. 7 al. 1<sup>er</sup> AIMP).

Les valeurs-seuils de la Confédération restent également les mêmes.

Meilleures salutations

**Autorité intercantonale pour les marchés publics AiMp**

La présidente



Jacqueline de Quattro

La secrétaire générale



Christa Hostettler

**Valeurs-seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux (annexe 2)**

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
<i>Procédure de gré à gré</i>	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
<i>Procédure sur invitation</i>	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
<i>Procédure ouverte / sélective</i>	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

**Valeurs-seuils selon les dispositions des traités internationaux (annexe 1)**
**a. Accord relatif aux marchés publics (OMC)**

Adjudicateur	Valeurs-seuils en CHF (Valeurs-seuils en DTS)		
	Marchés de construction (valeur totale)	Fournitures	Prestations de service
Cantons	<b>8'700'000 CHF</b> (5'000'000 DTS)	<b>350'000 CHF</b> (200'000 DTS)	<b>350'000 CHF</b> (200'000 DTS)
Autorités et entreprises publiques dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications	<b>8'700'000 CHF</b> (5'000'000 DTS)	<b>700'000 CHF</b> (400'000 DTS)	<b>700'000 CHF</b> (400'000 DTS)

**b. En vertu de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération, les adjudicateurs suivants sont également soumis aux dispositions des traités internationaux**

Adjudicateur	Valeurs-seuils en CHF (Valeurs-seuils en Euro)		
	Marchés de construction (valeur totale)	Fournitures	Prestations de service
Communes / districts	<b>8'700'000 CHF</b> (6'000'000 Euro)	<b>350'000 CHF</b> (240'000 Euro)	<b>350'000 CHF</b> (240'000 Euro)
Entreprises privées disposant d'un droit spécial ou exclusif, dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et du transport	<b>8'700'000 CHF</b> (6'000'000 Euro)	<b>700'000 CHF</b> (480'000 Euro)	<b>700'000 CHF</b> (480'000 Euro)
Entreprises publiques ou privées ayant des droits spéciaux ou exclusifs dans le secteur du transport ferroviaire et dans le secteur énergétique (approvisionnement en gaz et en chaleur)	<b>8'000'000 CHF</b> (5'000'000 Euro)	<b>640'000 CHF</b> (400'000 Euro)	<b>640'000 CHF</b> (400'000 Euro)
Entreprises publiques ou privées ayant des droits spéciaux et exclusifs dans le secteur des télécommunications*	<b>8'000'000 CHF</b> (5'000'000 Euro)	<b>960'000 CHF</b> (600'000 Euro)	<b>960'000 CHF</b> (600'000 Euro)

\* Ce secteur est exempté (ordonnance du DETEC sur l'exemption du droit des marchés publics, spécialement annexe – RS 172.056.111)